

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition du Directeur de l'INSPÉ Centre Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 9 du master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation second degré parcours Lettres-Langues, Lettres-Histoire-Géographie et Mathématiques-Sciences, au titre de l'année universitaire 2021/2022, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Nathalie MAGNERON** Maître de Conférences

Membres du jury :

- **Mme Stéphanie PERRIN** Professeur de lycée professionnel
- **M. Patrick TEMPLEREAU** Professeur agrégé
- **M. Arnaud LACAILLE** Professeur certifié

Fait à Orléans, le 1^{er} décembre 2021



Éric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Éducation ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition du Directeur de l'INSPÉ Centre Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 10 du master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation second degré parcours Lettres-Langues, Lettres-Histoire-Géographie et Maths-Sciences, au titre de l'année universitaire 2021/2022, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Nathalie MAGNERON** Maître de Conférences

Membres du jury :

- **Mme Stéphanie PERRIN** Professeur de lycée professionnel
- **M. Patrick TEMPLEREAU** Professeur agrégé
- **M. Arnaud LACAILLE** Professeur certifié

Fait à Orléans, le 1^{er} décembre 2021



Éric BLOND